

COMMUNE DE MENETROL

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17.02.2025**

Date de convocation : 13.02.2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15 dont 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de M. DE ABREU Jérôme, Maire.**

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux : BRIENT Yves-Marie, DE CARVALHO Maria, DE SOUSA Magali, DELAUNAY Blandine, DUCHATEAU Julien, GALINDO Jean José, JACQUART Bernard, LADENT Anne-Marie, LAROCHE Thierry, MARIDET Sylvie, MIGNOTTE Pascal, PANNETIER Bernard.

Etaient absents et excusés : Mmes BOUTONNET Nadine (pouvoir donné à MIGNOTTE Pascal), MALTRAIT Anne-Marie (pouvoir donné à PANNETIER Bernard), PEREZ Béatrice, PETIT Stéphanie, Mrs MAZURE Nicolas (pouvoir donné à DUCHATEAU Julien), MONI Florentin.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. PANNETIER Bernard.

Approbation du compte rendu de la séance du 09 décembre 2024

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. DE ABREU Jérôme, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 09 décembre 2024.

Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe des décisions prises :

PERSONNEL MUNICIPAL

- « Cadeau » de fin d'année à chaque agent en poste : 1 255,38 € TTC - société IDEES&CO,
- Formation de 2 agents techniques pour le permis BE avec code : 1 560 € TTC - société LAGIER.

FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2025

- Animation : 625,00 € HT soit 750,00 € TTC - société EDDY-SCO MOBILE,
- Tir du feu : 4 700 € TTC - société PYRAGRIC INDUSTRIE FEU D'ARTIFICE.

COMMANDE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Commande de produits d'entretien courants - société BONNET HYGIENE :

- Pour la période janvier/février 2025 : 839,24 € HT soit 1 002,33 € TTC,
- Pour la période mars/avril : 850,40 € HT soit 1020,48 € TTC,

MOBILIER

Aménagement des nouveaux locaux scolaires :

- Fourniture de tables et chaises adaptées à l'âge des enfants pour l'une des deux classes de maternelle (le mobilier présent dans l'autre classe sera réemployé dans les nouveaux locaux) : 4 313,74 € HT soit 5 176,49 € TTC - société PGDIS,
- Fourniture de patères (meubles et porte manteaux) pour l'une des deux classes de maternelle : 2 103,20 € HT soit 2 523,84 € TTC - société MANUTTAN COLLECTIVITES,
- Fourniture de patères (meubles et porte manteaux) pour l'autre classes de maternelle : 2 263,33 € HT soit 2 716,00 € TTC - société MADELEINE JEUX.

ESPACES PUBLICS

- Commande de matériel pour la réparation de diverses clôtures d'enceinte de bâtiments municipaux : 1 082,18 € HT soit 1298,62 € TTC - société PROLIANS,
- 3^{ème} phase d'élagage et/ou l'abattage d'arbres : 4 020,00 € HT soit 4 824,00 € TTC - entreprise GATT JULIEN ESPACES VERTS,
- Commande de 8 m³ de sable/gravier sermentizon pour « garnir » le terrain de pétanque : 592,00 € HT soit 710,40 € TTC - société DAMON SARL,
- Entretien des chemins, fossés et accotements de certains chemins de la côte de Mirabel : 450,00 € HT soit 540,00 € TTC - société VERSEPUY,
- Pose de deux panneaux « sens interdit » avec panneau précisant les horaires d'interdiction de circulation, aux heures d'entrée et de sortie de l'école : 1 181,38 € HT soit 1 417,66 € TTC société SIGNATURE.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE SUIVI DE GESTION

- Renouvellement de la mission d'assistance et de suivi pour la gestion de la TLPE sur le territoire communal : 3 400,00 € HT par an soit 4 080,00 € TTC par an - société REFPAC.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

- Relevé topographique avant-projet définitif pour le réaménagement de la cour de l'école maternelle : 650,00 € HT soit 780,00 € TTC - société SIGNATURE,
- Travaux d'extension du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales pour les nouveaux locaux scolaires : 17 371,47 € HT soit 20 845,75 € TTC - SEMERAP.

MATERIEL

- Changement de 2 pneus du tracteur John Deer : 1 262,00 € HT soit 1 514,40 € TTC - société VACHER.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

- Renouvellement des équipements de protection individuel des agents techniques : 1 325,70 € HT soit 1 590,84 € TTC - société MEDIC CENTRE.

Les crédits nécessaires étaient prévus au budget 2024, ou seront à prévoir au budget 2025, ou feront l'objet de « reste à réaliser » dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte des décisions prises.

Objet : Contrat d'abonnement de prestations juridiques 2025

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Par délibération annuelle, il est conclu un contrat d'abonnement de prestations juridiques avec le Cabinet DEVES – MICHEL - MARTINS – JUILLES – BONNICEL-BONNEFOI, société d'Avocats au Barreau de Clermont-Ferrand. Pour 2025 le montant annuel est fixé à 2 080 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat tel qu'exposé pour l'année 2025.

Objet : Reconstruction des salles de classes du groupe scolaire avec divers travaux complémentaires : autorisation à signer les avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Bernard JACQUART

Par délibération du 04 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises pour la reconstruction des salles de classes du groupe scolaire avec divers travaux complémentaires (marché initial de 881 102,38 €).

De nouveaux ajustements, en cours de chantier, ont été apportés :

N°	DESCRIPTIF	ENTREPRISE	MONTANT HT INITIAL DU MARCHÉ + AVENANTS ANTERIEURS	MONTANT HT AVENANT	% D'ECART INTRODUIT PAR L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT HT DU MARCHÉ
1	Démolition - Gros œuvre - Aménagements extérieurs	D'AVERSA	267 775,88 €	- 2 410,30 €	- 0,90%	265 365,58 €
2	Charpente - Couverture	MCA LAZARO	46 817,55 €	+ 1039,70 €	+ 2,22%	47 857,25 €
4	Enduit de façades	ENDUIT PRO	6 617,00 €	+ 1 080,00 €	+ 16,32 %	9 236,40 €
5	Menuiserie extérieure	ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION	33 136,00 €	- 3 882,00 €	- 11,72%	29 254,00 €
6	Menuiserie intérieure	LE TELLIER	44 990,80 €	+ 1 335,00 €	+ 2,96 %	46 325,80 €
7	Plâtrerie Peinture	BONGLET	116 921,90 €	+ 4 881,88 €	+4,18%	121 803,78 €
9	Faïence	CARRELAGE MARBRERIE GIRARD	2 936,40 €	+ 145,00 €	+4,94%	3 081,40 €
10	Chauffage - Vmc - Plomberie - Sanitaire	CELIUM ENERGIES CENTRE	252 855,33 €	+ 11 224,19 €	+ 4,44 %	264 079,52 €
11	Électricité	SARL VOMIERO	35 203,33 €	+ 433,26 €	+ 1,20 %	35 636,59 €

Le nouveau montant total des travaux est de **909 752,86 € HT soit 1 091 703,43 € TTC**, soit + 3,25% d'augmentation par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider les modifications ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire à signer les avenants n°1 pour les lots n°1, n°2, n°4, n°5, n°7, n°9 et n°10 et les avenants n°2 pour les lots n°6, n°11,
- D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces modifications techniques et financières.

Objet : Etat récapitulatif annuel des indemnités

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. L'état récapitulatif pour 2024 est le suivant pour les mandats au titre de la commune :

	Rappel du Taux maximal de l'indice terminal brut mensuel	Montant brut annuel maximal de l'indemnité de fonctions pour 2024	Rappel du Taux retenu de l'indice terminal brut mensuel	Montant brut annuel de l'indemnité de fonctions pour 2024
DE ABREU J	51,60%	25 452.36 €	48,80%	24 071.16 €
MIGNOTTE P	19,80%	9 766.56 €	16,60%	8 188.20 €
DE SOUSA M	19,80%	9 766.56 €	16,60%	8 188.20 €
DUCHATEAU J	19,80%	9 766.56 €	16,60%	8 188.20 €
JACQUART B	19,80%	9 766.56 €	16,60%	8 188.20 €
BOUTONNET N jusqu'au 25/03/2024	6%	698.79€ €	6%	698.79 €
BOUTONNET N à partir du 26/03/2024	19,80%	7 460.57 €	16.60%	6 254.88€
DELAUNAY B	6%	2 959.56 €	6%	2 959.56 €
PEREZ B	6%	2 959.56 €	6%	2 959.56 €

Pour information :

- Aucun autre versement au titre du remboursement d'autres frais n'a été effectué,
- Aucun autre versement au titre de désignations au sein de syndicats au titre des compétences de la commune n'a été fait,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte de l'état récapitulatif annuel 2024.

Objet : Syndicat Intercommunal d'Assainissement Rive Droite de la Morge : Mise à jour du linéaire des fossés communaux à intégrer au plan d'entretien

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

M. le Président du Syndicat, par courrier du 04 novembre 2024, a sollicité la commune pour vérifier et actualiser le linéaire de fossés communaux que le Syndicat est tenu d'entretenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider le plan des fossés confié au Syndicat,
- De confirmer que le nouveau linéaire pour la commune de Ménérol est de 6 499 ml,
- De confirmer que les fossés confiés au Syndicat sont effectivement la propriété de la Commune.

Objet : Projet d'aménagement de la cour d'école maternelle : demande de subventions

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Par délibération du 09 décembre 2024, un scénario d'aménagement de la cour de l'école a été retenu par le conseil municipal. Le coût global de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'élève à 233 125,00 € HT soit 279 750,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De solliciter les subventions auprès de l'État et de la communauté d'agglomération,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces demandes.**

Objet : Accueil de loisirs : organisation d'un accueil pour la période de juillet 2025

Rapporteur : Julien DUCHATEAU

Par délibération du 09/12/2024, le règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la commune a été modifié pour prendre en compte la fin de la coopération avec Saint-Bonnet-près-Riom. Une réflexion a été engagée par la municipalité pour trouver une solution pour l'organisation d'un accueil de loisirs au cours des vacances d'été 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'organiser un accueil de loisirs du 7 au 25 juillet 2025,**
- **De confier la responsabilité de l'accueil de loisir à la FAL,**
- **De solliciter la ville de Riom pour la fourniture des repas,**
- **De m'autoriser à signer tout document se rapportant l'accueil de loisirs estival,**
- **D'autoriser M. le Maire à payer l'ensemble des frais relatifs à l'accueil de loisirs estival.**

Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif – exercice 2023

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

Ce rapport et sa délibération sont consultables sur le site www.services.eaufrance.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte du dit-rapport.

Questions diverses

1. Recensement de la population (enquête INSEE)

Populations légales au 1^{er} janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 :

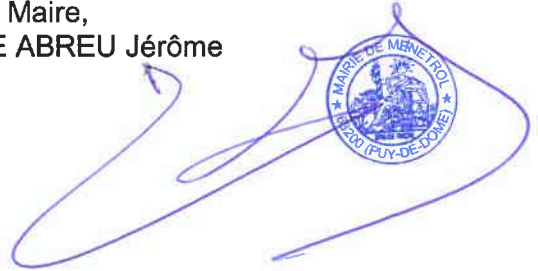
- Population municipale : 1 641 (-1)
- Population comptée à part : 12 (-1)
- Population totale : 1 653 (-2)

◇ ◇ ◇ ◇ ◇
La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée
◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ensemble de ces délibérations sont disponibles pour consultation en Mairie

MENETROL, le 17/02/2025

Le Maire,
DE ABREU Jérôme

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE MENETROL" at the top and "63240 PUY-DE-DÔME" at the bottom.

Affiché le :

19 FEV. 2025